

Place de la description dans la représentation d'une langue et dans la légitimité linguistique

L'exemple de l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*

Louise Péronnet

Volume 26, numéro 2, 1998

Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/603153ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/603153ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Péronnet, L. (1998). Place de la description dans la représentation d'une langue et dans la légitimité linguistique : l'exemple de l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*. *Revue québécoise de linguistique*, 26(2), 69–80. <https://doi.org/10.7202/603153ar>

PLACE DE LA DESCRIPTION
DANS LA REPRÉSENTATION D'UNE LANGUE
ET DANS LA LÉGITIMITÉ LINGUISTIQUE
L'EXEMPLE DE
L'ATLAS LINGUISTIQUE DU VOCABULAIRE MARITIME ACADIEN

Louise Péronnet
Université de Moncton

1. Introduction

La question posée est la suivante : quelle est la place de la description dans la représentation d'une langue et dans la légitimité linguistique? Il semble y avoir aujourd'hui consensus autour de cette question pour reconnaître que cette place est primordiale, comme le soulignent en particulier les travaux des spécialistes québécois dans le domaine, dont Corbeil 1980, le Conseil de la langue française 1987 et 1990, Martel 1994, etc. En effet, selon Corbeil, décrire à la fois la situation sociolinguistique (le statut) et les usages linguistiques (le corpus) constitue la première étape, en ordre et en importance, de tout processus d'aménagement linguistique (1980 : 117). Pourquoi donc revenir sur le sujet? Parce que, à mon avis, il peut être pertinent d'apporter des exemples concrets à l'appui de ce consensus qui est bien établi surtout sur le plan théorique. C'est ce que je me propose de faire ici, en prenant comme exemple une étude en géolinguistique, l'*Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien* (ALVMA), qui a été réalisé par une équipe de quatre linguistes : Rose Mary Babitch, Wladyslaw Cichocki, Patrice Brasseur et moi-même.

2. Description, représentation de la langue et légitimité linguistique

Il y a lieu, dans un premier temps, de rappeler les définitions des trois concepts qui sont ici en jeu et qui fondent le rapport qui existe, ou du moins qui

devrait exister, entre la description linguistique d'une part et la représentation de la langue et la légitimité linguistique d'autre part.

Le concept de légitimité linguistique fait d'abord appel à la notion de droit, de législation. À ce sujet, Louis -Jean Calvet 1996 rappelle que le droit à la langue fait partie de la déclaration des Nations Unies de 1992, touchant «les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et **linguistiques**» (p. 56). De leur côté, Martel et Cajolet-Laganière 1996 affirment que, dans le cas du Québec, «il fallait intervenir légalement» (p. 15). Cet aspect juridique et légal de la légitimité linguistique concerne l'aménagement du statut de la langue.

Sur le plan du corpus, la légitimité linguistique relève de la conscience collective qu'une communauté développe envers sa propre langue, ce qui suppose une «autonomie» linguistique, selon le terme utilisé par Gendron 1990 : 38. Pour leur part, Martel et Cajolet-Laganière 1996 : 78-79 soulignent «la nécessité d'un référent interne», car «la légitimité linguistique ne peut provenir que de la communauté elle-même».

La représentation linguistique, ce sont les jugements portés sur sa propre langue. Ici aussi, il doit se développer une autonomie. Gendron parle du «rapatriement du jugement sociolinguistique des Québécois». En d'autres mots, le jugement qu'une communauté linguistique porte sur sa langue ne doit pas reposer sur une norme venue de l'extérieur. Une communauté doit arriver à formuler ses propres jugements sur sa langue.

L'autonomie linguistique, envisagée aussi bien du point de vue du droit à sa propre langue (c'est-à-dire de la légitimité) que du point de vue des jugements portés sur sa propre langue (c'est-à-dire de la représentation), doit obligatoirement prendre appui sur la description. Calvet 1996 : 63 rappelle que c'est là où se situe le rôle du linguiste (et des autres spécialistes), à côté du rôle du décideur, dans le processus d'aménagement linguistique, qu'il appelle «planification linguistique» :

aucune décision ne peut être prise sans une description précise des situations, [...] du système phonologique, lexical et syntaxique des langues en présence, etc., ainsi que des sentiments linguistiques, des rapports que les locuteurs entretiennent avec les langues qu'ils côtoient quotidiennement.

La façon de faire cette description est également une question importante. En 1980, Corbeil déplorait l'absence de «méthodologie de la description globale du français régional» (p. 126). Aujourd'hui, non seulement la nécessité d'une description de ce type pour connaître les diverses variétés d'usage est-elle reconnue, mais cette méthodologie est de plus en plus appliquée Martel et Cajolet-Laganière 1996 : 82 et 114. S'ajoute ensuite la nécessité d'«instrumenter la

langue» (ibid. : 83), c'est-à-dire de fournir les outils aux locuteurs, les dictionnaires, les grammaires, les atlas, etc., en un mot, la nécessité de décrire.

Revenons à la question du rapport entre les trois concepts étudiés. Concernant d'abord le rapport de la description avec la représentation linguistique, les études dans le domaine de la représentation linguistique révèlent très souvent sinon toujours un écart, qui peut être plus ou moins important, entre d'une part ce que pensent les locuteurs de leur langue (ou encore ce que les autres pensent de cette même langue) et d'autre part l'usage réel (à ce sujet voir les travaux de Boudreau et Dubois sur l'acadien, en particulier Boudreau 1996).

Par rapport à la légitimité linguistique, l'importance de la description semble également évidente, notamment en ce qui a trait au corpus, et en particulier si la norme proposée (c'est-à-dire en voie d'être légitimée) est de type endogène, car dans ce cas, cette norme, de par sa définition, doit tenir compte de la réalité linguistique de la communauté en question. Même dans une optique de standardisation, la norme de type endogène doit s'enraciner dans l'usage, dans sa double dimension actuelle et historique (Martel et Cajolet-Laganière 1995).

3. Un exemple de description : l'*ALVMA*

Après ce bref retour sur les concepts qui fondent le rapport de nécessité qui devrait exister entre la description linguistique d'une part et la représentation et la légitimité linguistique d'autre part, examinons maintenant l'exemple choisi pour illustrer ce rapport : l'*ALVMA*.

Les atlas linguistiques, comme l'indique leur nom, ont pour objectif de décrire la langue d'un point de vue géographique. Les usages recensés au moyen d'enquêtes sur le terrain sont très précisément localisés et ensuite reportés sur des cartes. L'*ALVMA* va cependant plus loin, en fournissant en outre diverses analyses. L'enquête s'étend à l'ensemble des régions acadiennes situées le long des côtes des trois provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse). Cependant, comme l'indique le titre, cet atlas se limite à l'étude du vocabulaire maritime.

Principales contributions de cet atlas

Les principales contributions de cet atlas à la description du vocabulaire maritime acadien sont les suivantes :

- 1° Un inventaire complet des termes;
- 2° Une analyse des composantes du vocabulaire;
- 3° Une étude dynamique de l'usage;
- 4° Une analyse de la structure géolinguistique;

- 5° Une analyse du vocabulaire de chaque région;
- 6° Une analyse comparative avec la France.

3.1 Inventaire complet des termes

La perspective de description adoptée, qui est de type global, permet de faire un inventaire complet des termes en usage, ce qui comprend les termes appartenant au français officiel (français standard) et non seulement les termes propres à la région étudiée. Par exemple, pour désigner le crustacé *crabe araignée*, on a relevé non seulement le terme régional *chancre*, mais également les termes standard *crabe* et *araignée*, ainsi que le terme anglais *crab* et quelques autres termes moins courants.

3.2 Analyse des composantes du vocabulaire

Une grille de classement en six catégories a été élaborée, afin de décrire l'ensemble des composantes du français acadien.

Grille de classement typologique

Termes français	
termes du français standard	fr
survivances (archaïsmes et dialectalismes)	acf
innovations	acn
Termes anglais	
anglicismes	an
Termes amérindiens	
amérindianismes	ad
Termes hybrides (français-anglais)	ag

Ces composantes proviennent de trois langues : le français, l'anglais et l'amérindien. Les termes français se subdivisent en trois catégories : les termes appartenant au français officiel (que nous appelons le français standard), les survivances (ce qui comprend les archaïsmes et les dialectalismes) et les innovations. Une sixième catégorie est formée de termes hybrides français et anglais. Ce classement des termes d'abord est présenté avec le listage des données, sous forme d'abréviations qui apparaissent entre parenthèses, en troisième place après le genre et la morphologie, immédiatement après chaque réponse. Par exemple, dans le listage de la Q.324 "crabe araignée" (p.410-411), la réponse *crabe* est classée comme terme français standard (fr), *chancre* comme survivance (acf), *crab* comme anglicisme (an), etc.

Q. 324 Crabe araignée (Hyas sp.)

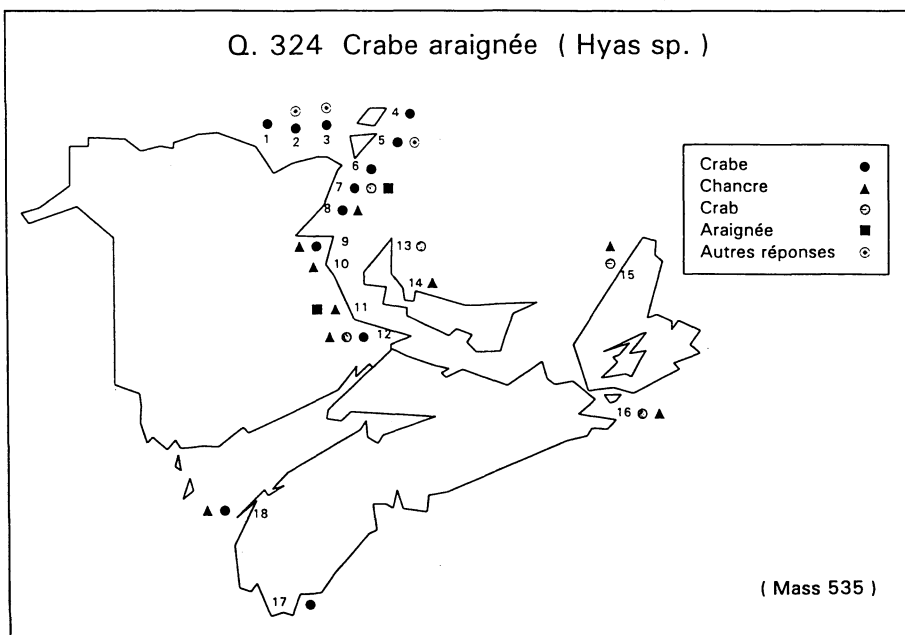
crabe	22		
crabe	(M,N,fr)	[krab]	03ac, 06b, 07c
		[krab]	04c, 12ac, 18b
		[krab]	01ac, 07c
		[krab]	02b, 05c, 08b
		[kɿab]	09c, 17a
	(F,N,fr)	[kɿab]	17c
crabe de roche	(M,NC,fr)	[krab dæ rɔʃ]	06c
		[krab dæ rɔʃ]	03a
crabe à pattes rondes		[krab a pat rɔd]	06a
crabe de côte		[krab dæ kot]	03a
gros crabe	(M,AN,fr)	[gro krab]	08a
chancre	20		
chancre	(M,N,acf)	[fāk]	08c, 09abc, 10a, 11b, 12b, 14a, 15bc, 16abc
		[fākr]	14c, 18abc
chancre à grandes pattes	(M,NC,acf)	[fāk a grā pat]	10b
chancre de fond de terre		[fāk dæ fɔ d tɛr]	15a
gros chancre	(M,AN,acf)	[gro fāk]	10c
crab	8		
crab	(I,N,an)	[kɿab]	13b, 15c
		[kɿɛ:b]	13c
	(F,N,an)	[kɿab]	16b
	(M,N,an)	[kɿab]	13a
king crab	(I,NN,an)	[kɪŋ kɿab]	12a
queen crab		[kwɪ:n kɿab]	07b
rock crab		[ɹɔk kɿab]	15c
araignée	2		
araignée	(I,N,fr)	[ariɲe]	07a
araignée de mer	(I,NC,fr)	[amje d mer]	11a
joueur de violon	2		
joueur de violon	(I,NC,acn)	[ʒwær dæ vɪɔlɔ̃]	02ac
casque de police	1		
casque de police	(I,NC,acn)	[kas dæ pɔlis]	03b
joueur de piano	1		
joueur de piano	(I,NC,acn)	[ʒwø d pjeno]	03b
pattes rondes	1		
pattes rondes	(F,NA,fr)	[pat rɔd]	05b

L'analyse typologique des termes, réalisée à partir de la grille de classement présentée ci-dessus, donne une idée précise des différentes composantes linguistiques du vocabulaire maritime acadien et de leur proportion. Voici les résultats de cette analyse, pour l'ensemble des termes de l'Atlas : environ 25 % de termes anglais, 28 % d'innovations, 12 % de survivances, 4 % de termes hybrides, 31 % de termes appartenant au français standard, et moins de 1 % d'amérindianismes.

De toute évidence, cette analyse apporte une information utile en aménagement linguistique, pour les décisions entourant la norme. Par exemple, la proportion de mots anglais en usage doit être pris en compte. De même, pour ce qui est du taux d'innovations et de termes traditionnels (les survivances), qui peut surprendre parfois, en particulier dans certaines régions, comme nous le verrons plus loin.

3.3 Étude dynamique de l'usage

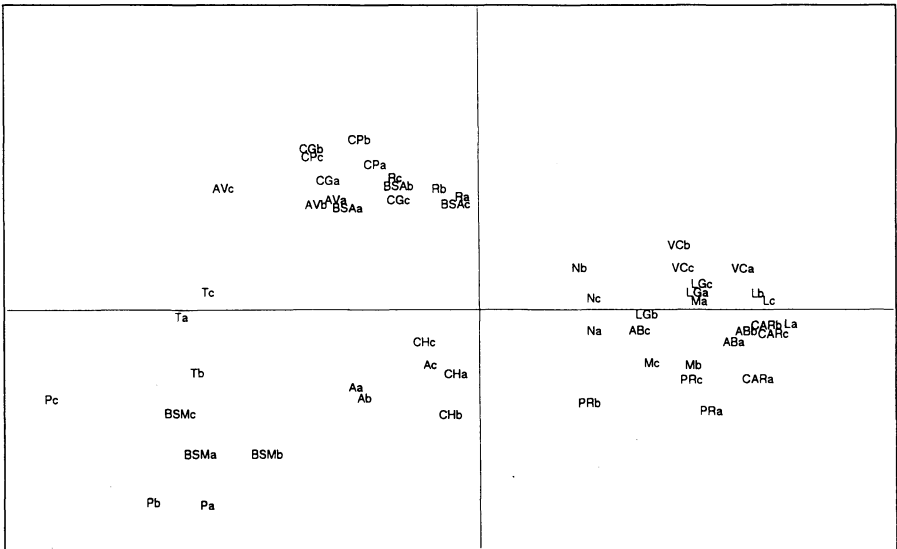
L'ALVMA adopte une perspective dynamique. Plusieurs enquêtes ont été faites dans chaque localité, de manière à étudier la question de l'uniformité ou de la diversité de l'usage dans une même localité. Il s'agit de répondre aux questions suivantes : les trois locuteurs d'une même localité utilisent-ils un seul et même terme pour nommer un concept ou au contraire utilisent-ils des termes différents, et lesquels? Les cartes apportent une réponse à ces questions en consignnant les différentes réponses lorsqu'elles existent.



Par exemple, dans la carte exemple de la Q. 324 crabe araignée, on note que dans 7 des 18 localités, les trois pêcheurs interviewés utilisent un seul et même terme pour nommer ce crustacé (les localités 1, 4, 6, 10, 13, 14, 17). Ce terme étant par ailleurs différent selon les localités, *crabe* dans le nord-est du Nouveau-Brunswick surtout, *chancre* dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et dans une des localités de l'Île-du-Prince-Édouard (Abram Village), et *crab* à Tignish à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans les autres localités, les trois pêcheurs d'une même localité utilisent une diversité de termes : *crabe* et *chancre* dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, *chancre* et *crab* dans le nord de la Nouvelle-Écosse.

Une analyse de type dialectométrique apporte une réponse de synthèse à cette question, une réponse plus abstraite, mais plus globale, ce qui permet de repérer pour l'ensemble du territoire étudié les localités qui ont une stabilité linguistique plus grande et celles qui au contraire manifestent des divergences internes. Ces dernières se situent en général près des frontières linguistiques, comme le révéleront les analyses géolinguistiques.

FIGURE 2.1 – Représentation bidimensionnelle de l'espace des pêcheurs



Les lettres majuscules indiquent le nom d'une localité. (PR = Petit-Rocher, AG = Agne Bleue, CR = Caraque, M = Misco, L = Lamèque, LG = Le Goulet, VC = Val Comeau, N = Négau, BSA = Baie Sainte-Anne, R = Richibouctou, CG = Cocagne, CP = Cap-Pelé, T = Tignish, AV = Abram Village, CH = Chéticamp, A = Arichat, P = Pubnico, BSM = Baie Sainte-Marie) Les lettre minuscules désignent les trois pêcheurs d'une localité. Ainsi, PRA est le premier pêcheur de Petit-Rocher, PRB est le deuxième pêcheur de cette localité et ainsi de suite.

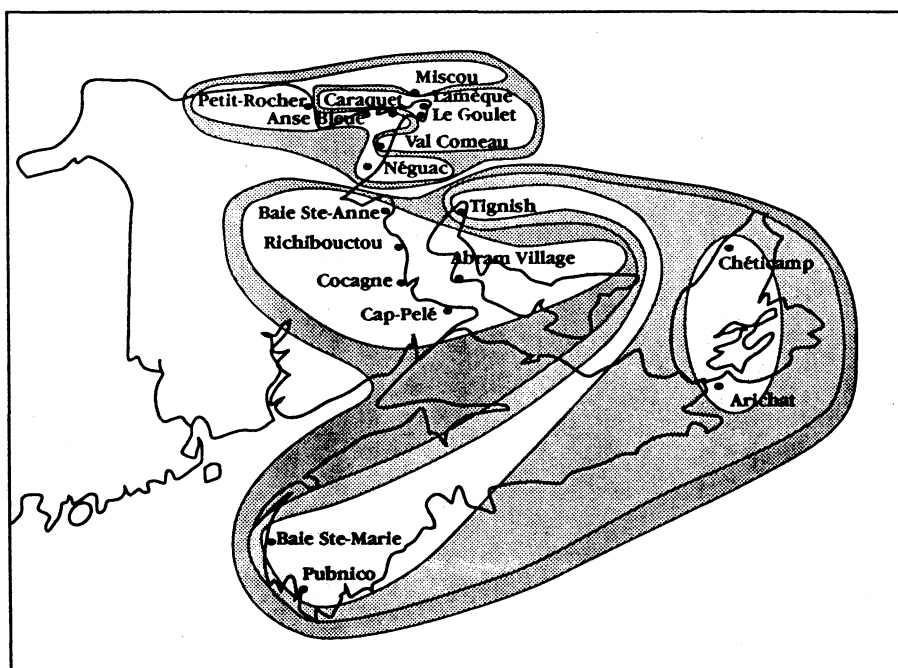
Par exemple, on remarque que la distance linguistique entre les trois pêcheurs de Cap Pelé (CP1, CP2, CP3) est peu importante, alors que celle qui sépare certains pêcheurs des localités frontières de Abram Village (AV) et de Tignish (T) est beaucoup plus grande.

3.4 Analyse de la structure géolinguistique

Une analyse de type dialectométrique a permis de dégager la structure géolinguistique des localités de pêche acadiennes, comme le montre la carte suivante :

FIGURE 2.4

Carte géographique avec regroupements linguistiques établis par les analyses AFC et CAH



Cette analyse permet de distinguer trois regroupements de localités, qui peuvent être interprétés comme étant des aires ou régions linguistiques séparées par des frontières linguistiques.

La frontière principale sépare le nord-est du Nouveau-Brunswick du reste du territoire. Une deuxième frontière, moins importante, sépare le sud-est du Nouveau-Brunswick et l'une des localités de l'Île-Prince-Édouard (Abram Village) de la Nouvelle-Écosse et de Tignish, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour l'essentiel, cette information sur les frontières et les régions linguistiques sur le territoire acadien viennent plutôt confirmer les hypothèses existantes, ce qui est logique, puisque ce découpage correspond de très près à la simple géographie : 1° le nord-est du Nouveau-Brunswick est isolé (la péninsule acadienne n'est accessible qu'en voiture, aucun train ni autobus ne dessert cette région); 2° cette région est à proximité du Québec. Il est donc normal que la frontière principale se situe entre cette région et le reste du territoire. La frontière secondaire est moins évidente.

3.5 Analyse du vocabulaire de chaque région

Une analyse dialectométrique du vocabulaire maritime acadien distingue cinq classes lexicales, dont une classe générale, une classe de non-réponses et trois classes régionales qui sont identifiées à chacune des régions.

Cette analyse précise les caractéristiques linguistiques de chaque région :

— La région du nord-est du Nouveau-Brunswick est marquée par un fort pourcentage de termes standard et d'innovations, alors que celle de la région de la Nouvelle-Écosse et Tignish se caractérise par un fort pourcentage de termes anglais;

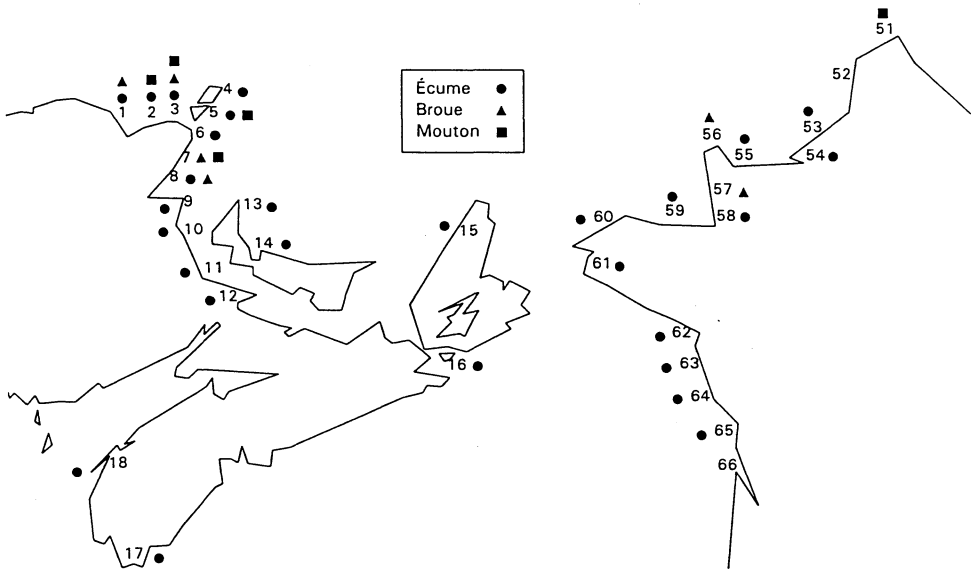
— La région du sud-est du Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, comporte pour sa part un taux moyen des différentes composantes, comparativement aux deux autres régions.

Ces caractéristiques, qui différencient les régions entre elles, ne sont pas les plus instructives. Elles correspondent à la démographie linguistique de ces régions. L'intérêt de l'analyse concerne plutôt les traits communs aux trois régions, c'est-à-dire le taux de survivances lexicales, sensiblement le même dans les trois régions (environ 10 %). Cette conclusion est assez inattendue, compte tenu de l'anglicisation dans la région de la Nouvelle-Écosse et de Tignish et de la standardisation dans la région du nord-est du Nouveau-Brunswick. Cette information vient rectifier la représentation que les Acadiens des différentes régions se font de leur propre usage et de l'usage des autres.

3.6 Analyse comparative avec la France

Une enquête parallèle à l'enquête acadienne a été réalisée le long des côtes françaises. La comparaison entre les deux enquêtes a permis de nuancer l'hypothèse voulant que le français régional acadien soit surtout apparenté aux régions du Centre-Ouest de la France. Cette hypothèse est confirmée pour deux des trois régions, alors que la région du Nord-Est du Nouveau-Brunswick se révèle être plutôt apparentée à la Normandie (comme l'a également souligné Rose Mary Babitch dans son étude sur le *Vocabulaire de la pêche aux Îles Lamèque et Miscou*, 1995). La carte comparative des deux questions Q. 030 *Écume* et Q. 031 *Mouton* est un bon exemple de cette parenté, avec l'emploi du terme régional *broue* qui n'est utilisé que dans ces deux régions.

Q. 030 Écume / Q. 031 Mouton



4. Conclusion

Après ce bref résumé des éléments d'information fournis par l'*ALVMA* pris comme exemple de description, que peut-on conclure de la place de la description par rapport à la représentation linguistique et à la légitimité linguistique?

Il faut d'abord qualifier l'exemple qui a été choisi pour illustrer ce rapport, en précisant d'abord qu'il appartient à la géolinguistique, plus exactement au domaine des atlas linguistiques, et ensuite qu'il porte sur le français d'un groupe minoritaire, le français acadien, et sur le vocabulaire maritime seulement.

Les éléments descriptifs fournis par cet exemple peuvent être regroupés en deux principaux types d'information : d'une part sur les aires et les frontières linguistiques du territoire étudié, et d'autre part sur les caractéristiques du français décrit. Certaines analyses viennent confirmer des hypothèses existantes, par exemple sur certaines aires et frontières linguistiques, notamment entre le Nord-Est et le Sud-Est du Nouveau-Brunswick. D'autres analyses, au contraire, apportent de nouveaux faits, par exemple concernant la frontière linguistique qui sépare les localités de l'Île-du-Prince-Édouard, l'une étant classée avec le sud-est du Nouveau-Brunswick, l'autre avec la Nouvelle-Écosse. Parfois, ce sont plutôt des précisions qui sont fournies, concernant par exemple la proportion de termes anglais. Enfin, certaines descriptions peuvent venir rectifier certains préjugés : par exemple, à propos du taux de survivance de termes archaïques ou dialectaux dans les différentes régions, l'analyse va à l'encontre de l'idée assez largement répandue voulant que ces termes soient moins nombreux dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick.

En somme, les précisions qu'apporte cet atlas sur l'usage réel du français en Acadie peuvent susciter des changements au niveau de la représentation linguistique, aussi bien par rapport à la langue de sa propre région que par rapport à la langue des autres régions. La question de la légitimité linguistique étant reliée de près aux jugements portés sur sa propre langue, il s'ensuit que les mêmes précisions serviront à renforcer le sentiment d'appartenance et d'autonomie linguistique.

Références

- ALVMA : PÉRONNET, Louise, Rose-Mary BABITCH, Wladyslaw CICHOCKI et Patrice BRASSEUR 1998 *Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien* coll. Langue française en Amérique du Nord, Québec, Presses de l'Université Laval.

- BABITCH, Rose Mary 1995 *Vocabulaire de la pêche aux Îles Lamèque et Miscou*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- BOUDREAU, Annette 1996 «Les mots des jeunes Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick», dans *Les Acadiens et leur(s) langue(s)*, sous la direction de Lise Dubois et Annette Boudreau, CRLA, Université de Moncton, p. 137-155.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) 1987 *L'enseignement du français, langue maternelle*, Avis, Québec, Service des communications du CLF.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) 1990a *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) 1990b *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (CLF) 1990c *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, Rapport et avis, Québec, Service des communications du CLF.
- CORBEIL, Jean-Claude 1980 *L'aménagement linguistique au Québec*, Montréal, Guérin.
- MARTEL, Pierre 1994 «Quelles sont les suites de l'avis de mai 1990 du Conseil de la langue française sur l'aménagement linguistique?», dans *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, p. 405-428.
- MARTEL, P. et H. CAJOLET-LAGANIÈRE 1995 «Oui au français québécois», *Interface*, sept.-oct. 1995, p. 14-25.
- MARTEL, P. et H. CAJOLET-LAGANIÈRE 1996 «Le français québécois», Québec, Iqrc, PUL